

## **AVIS DE CONVOCATION DU CCAS DU LUNDI 30 janvier 2023**

Le 12 janvier 2023, conformément à l'article L 121-10 (alinéas I-II-III) du Code des Communes, Madame Jessica CHARLEMOINE, Vice-Présidente du C.C.A.S, en l'absence du Maire empêché de GARONS, a adressé une convocation pour la réunion du C.C.A.S, du LUNDI 30 janvier 2023 à 18H30, dans la salle prévue à cet effet.

Fait à Garons, le 12 janvier 2023

- Présents : Jessica CHARLEMOINE, Yves RODRIGUEZ pour le Maire empêché, Geneviève BARBES, Elisabeth BIAGETTI, Régis CROUZET, Jean GIRAUD, Chantal GONON, Christel PEREZ, Hervé RIBOUCHON
- Absents : Alain DALMAS, Monique BOYER, Aimée THOUVENOT
- Pouvoirs : Alain DALMAS à Yves RODRIGUEZ, Monique BOYER à Jessica CHARLEMOINE
- Secrétaire de séance : Monsieur Jean GIRAUD

Les membres du CCAS passent ensuite aux questions prévues à l'Ordre du Jour.

### **I – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Président ou son représentant présente au Conseil d'administration du CCAS, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

En effet, le débat d'orientations budgétaires s'applique au CCAS des communes de 3500 habitants et plus. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

#### **1. L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2022**

L'exécution budgétaire du CCAS se limite pour 2022 aux opérations suivantes :

- **Charges de fonctionnement** : 15 846.07 € en faveur des aînés (repas et colis)
- **Recettes de fonctionnement** : 12 500 € de subvention communale

- **Investissement** : le CCAS ne dispose d'aucun patrimoine et n'effectue aucun investissement.

## **2. LES ORIENTATIONS POUR 2023**

Le CCAS a l'ambition de poursuivre ses actions en faveur des personnes âgées et des personnes en difficulté afin de maintenir le lien social. Ainsi, pour 2023, les actions suivantes pourront être menées :

- Activités à destination des aînés, par l'organisation d'un repas de Noël (budget maximal de 16 000 €).
- Action sociale de proximité : examen des éventuels dossiers d'aide exceptionnelle ou de secours d'urgence, collaboration avec l'assistante sociale (ex : délivrance des chèques eau, en lien avec Eau de Nîmes métropole), traitement des dossiers d'aide sociale, en collaboration avec le conseil départemental.
- Actions ciblées en faveur de public en difficulté : permanence d'assistance administrative
- Poursuite de la mise en place d'une offre d'adhésion à une mutuelle groupée

## **3. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES**

Aucun engagement pluriannuel n'est envisagé pour le CCAS.

## **4. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE**

Le CCAS ne dispose d'aucun emprunt et d'aucune dette.

Où cet exposé, et après débat, le Conseil d'Administration prend acte de ces orientations budgétaires, dont le rapport est joint en annexe.

## **II – REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES CHEQUES EAU**

Le contrat de concession attribué à Eau Nîmes Métropole prévoit entre autres dispositifs d'aide sociale une dotation annuelle en chèque Eau répartie en fonction du nombre d'usagers sur les communes du territoire concernées pour permettre aux usagers en difficulté de s'acquitter de tout ou partie de leur facture d'eau, en impayé.

Afin de répartir le plus justement possible la dotation annuelle, Madame Jessica Charlemoine, Vice-présidente du CCAS, présente la proposition de règlement concernant l'attribution des chèques Eau.

Où cet exposé, et après débat, le Conseil d'Administration approuve le règlement d'attribution joint en annexe.

### **III – QUESTIONS DIVERSES**

#### **1. BILAN NOEL DES AINES**

##### **1 – Nombre de retraités concernés :**

Nombre d'inscrits : 540 invitations

Repas : 165 commandés 145 présents + 8 artistes = 153

Colis : 161 colis « individuel » et 162 colis « couple » commandés (5 colis « individuel » 3 colis « couple » non distribués à ce jour).

##### **2- Organisation**

###### ➤ Repas

Le traiteur « Ferrer Traiteur » choisi cette année a réalisé une prestation à hauteur de 28 € par personne, avec apéritif, mise en bouche, une entrée, un plat, fromage, dessert, café, eaux. Le repas et l'organisation ont donné satisfaction.

Le vin a été acheté au Cellier des Vestiges Romains. Commande de 90 bouteilles de vin rosé (reste 59 bouteilles) 60 bouteilles de vin rouge (reste 30 bouteilles) et 72 bouteilles de vin blanc (reste 39 bouteilles).

###### ➤ Animation

L'orchestre TEXTO a été retenu pour l'animation spectacle cabaret pour un montant de 2090 €, et a donné entière satisfaction.

La décoration de la salle a été réalisée par Jessica CHARLEMOINE et Christel PEREZ.

###### ➤ Colis

La Société Fleurons de Lomagne a été retenue et a proposé deux boîtes : une pour les personnes seules et une seconde pour les couples.

La distribution s'est déroulée dans la salle des mariages du lundi 12 décembre au jeudi 15 décembre par les membres du CCAS suivant un planning défini.

Les agents de l'accueil ont également continué de distribuer les boîtes après la date pour les personnes n'ayant pu se déplacer.

###### ➤ Anniversaire

Des fleurs ont été commandées pour un anniversaire et pour la doyenne de la journée.

Le bilan de cette journée est positif, nos aînés ont apprécié la qualité du spectacle et du repas.

Où cet exposé, le Conseil d'Administration prend acte de ce bilan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H10.

Secrétaire de Séance,

Jean GIRAUD



Pour le Président empêché,

La Vice-Présidente,

Jessica CHARLEMOINE

